



Head Office/Siege Social
6985 Financial Drive, Suite 400
Mississauga, ON L5N 0G3

Le 8 juillet 2026

Mailing Address/Addressed Postage
P.O. Box 174/C.P. 174
Streetsville, ON L5M 2B8

Autorité des Marchés Financiers

Place de la Cité, Tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Objet : Consultation réglementaire sur le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant

Bonjour Maître,

Les Services Financiers Primerica (Canada) Ltée (Primerica ou la compagnie) se réjouit de pouvoir formuler des commentaires sur l'avis de l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) publié le 4 juin 2026 (l'Avis) concernant deux projets de règlement relatifs à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant. Primerica se félicite de pouvoir participer à cette consultation. Nos observations figurent ci-dessous.

Primerica est l'un des principaux distributeurs de produits financiers d'épargne de base et d'assurance-vie temporaire destinés aux ménages à revenus modestes et moyens partout au Canada depuis 1986. Au Canada, le groupe de sociétés Primerica exerce ses activités par l'entremise de deux entités canadiennes principales : La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada et Les Services Financiers Primerica Ltée.

La mission première de Primerica est de servir et de répondre aux besoins d'une partie de la population de plus en plus mal desservie par les fournisseurs de services financiers traditionnels. Alors que la plupart des grands acteurs du marché se sont tournés vers les particuliers fortunés, plus lucratifs, les clients de Primerica sont des ménages à revenus modestes et moyens, y compris des familles dont la capacité d'épargne est limitée, qui n'ont pas les moyens de payer des primes d'assurance élevées, qui investissent des sommes relativement modestes et qui ne parviennent souvent pas à atteindre les seuils minimaux d'investissement ou les niveaux d'actifs requis par les modèles de conseil traditionnels. Sans accès à un accompagnement financier personnalisé comme celui proposé par Primerica, ces familles risquent de ne pas bénéficier de la couverture et des conseils en épargne dont elles ont besoin.

La présence de Primerica au Québec est importante, tant sur le plan quantitatif que qualitatif : la compagnie fournit des conseils financiers accessibles et personnalisés qui intègrent à la fois des solutions de protection et d'épargne, et offre une éducation et des conseils financiers adaptés aux besoins des Québécois à revenus modestes et moyens, y compris les investisseurs débutants et les familles dont la situation financière de départ est modeste. Pour bon nombre de ces consommateurs, la première rencontre avec un représentant de Primerica pourrait constituer leur premier échange significatif avec un professionnel de la finance. Le modèle d'affaires de Primerica fonctionne comme prévu : les consommateurs sont bien servis, les produits vendus sont adéquats, et le cadre de supervision et de conformité mis en place produit les résultats exigés par le mandat de l'Autorité.

Au Canada, Primerica compte plus de 11 200 représentants en assurance-vie dûment accrédités, qui desservent des clients dans tout le pays, y compris dans des régions où les principaux acteurs du secteur sont peu présents. Au Québec plus particulièrement, Primerica dispose d'une force de vente de plus de 1 300 représentants en assurance-vie accrédités, qui exercent leurs activités dans la province, parmi lesquels environ 70 % sont également titulaires d'un permis de représentant en épargne collective. Cette importante force de vente composée de représentant(e)s accrédité(e)s est l'une des caractéristiques déterminantes de notre modèle d'affaires, qui nous permet d'aider les Québécois à prendre des décisions financières éclairées, y compris dans les communautés mal desservies. Primerica joue un rôle crucial en matière de protection financière dans la province, en assurant la vie de plus de 90 000 Québécois et en gérant plus de 23,5 milliards de dollars d'assurance-vie temporaire individuelle en vigueur.

Nous soutenons fermement les modifications proposées par l'Autorité, qui visent à mettre en œuvre le cadre de reconnaissance mutuelle des certificats prévu dans le projet de loi 112. En favorisant la reconnaissance mutuelle des permis et certificats équivalents délivrés par d'autres provinces et territoires du Canada, l'Autorité franchit une étape importante dans la réduction des contraintes réglementaires inutiles pour les entreprises et les particuliers. L'approche proposée facilitera l'accès au marché des travailleurs du secteur des services financiers et permettra d'attirer davantage de main-d'œuvre à un moment où le secteur continue de faire face à des défis en matière de recrutement et de fidélisation.

Nous saluons également les efforts continus de l'Autorité pour collaborer avec les autorités de réglementation à travers le Canada afin d'améliorer l'harmonisation et de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Le secteur des services financiers a parfois été freiné par des obstacles inutiles en matière de délivrance de permis, susceptibles de limiter la circulation efficace des professionnels qualifiés d'une province ou d'un territoire à l'autre. Les mesures qui favorisent la reconnaissance mutuelle des titres de compétence et réduisent les exigences redondantes permettront d'atténuer certains des difficultés liées à la mobilité auxquelles sont confrontées les entreprises et les professionnels autorisés, tout en permettant aux autorités de réglementation de continuer à veiller au respect des normes de compétence et de déontologie dans l'intérêt public.

Plus généralement, nous estimons que les modifications proposées constituent une approche positive et pragmatique pour moderniser le cadre de délivrance des permis. En reconnaissant les titres de compétence équivalents obtenus ailleurs au Canada et en supprimant certaines exigences, telles que les périodes probatoires pour les titulaires de certificats expérimentés, l'Autorité favorise la mise en place d'un système réglementaire plus efficace et mieux adapté aux besoins du marché.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de formuler ces commentaires et, comme toujours, nous restons ouverts à un dialogue constructif avec nos autorités de réglementation.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées,

[Original Signed By]

Rosie Orlando

Vice-présidente directrice et présidente de La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada